

COMMUNE DE ST MARTIN DE LA BRASQUE

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

- DICRIM -



RISQUES MAJEURS
Apprenons les bons réflexes !

- Document à conserver –

Edition de mars 2023



Madame, Monsieur,

Ce document relatif à votre sécurité est d'une TRÈS GRANDE IMPORTANCE, et doit retenir toute votre attention.

Toute population soumise à des risques majeurs a le droit à une information dite « préventive » afin de connaître les dangers auxquels elle peut être exposée, les dispositions prévues par les pouvoirs publics, et les mesures de sauvegarde à respecter.

Pour vous préparer à un comportement responsable face aux risques potentiels, et afin de réduire leurs conséquences, je vous invite à prendre connaissance de ce **DICRIM**, document synthétique qui constitue l'un des éléments de notre politique de sécurité des personnes.

Sachez que votre commune a élaboré également son **Plan Communal de Sauvegarde (PCS)** conformément à la réglementation en vigueur, pour organiser l'action des services communaux et des habitants en cas d'évènement important.

Ce document vous permettra de bien mesurer les types de risques qui nous entourent, et de mieux les appréhender pour y faire face. La sécurité civile est l'affaire de TOUS, et chacun doit être acteur de sa sécurité et de celle des autres.

Pour votre sécurité, conservez ce fascicule.

Le Maire.

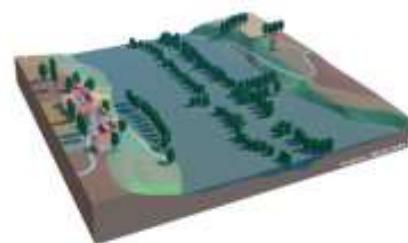
Article L721-1 du Code de la Sécurité intérieure :

« Toute personne concourt par son comportement à la sécurité civile. En fonction des situations auxquelles elle est confrontée et dans la mesure de ses possibilités, elle veille à prévenir les services de secours et à prendre les premières dispositions nécessaires. »

Qu'est-ce qu'un risque ?

Le risque est la possibilité qu'un évènement d'origine naturelle ou lié à une activité humaine se produise, dont les effets peuvent mettre en jeu un grand nombre de personnes, ou occasionner des dommages importants, et dépasser les capacités de réaction de la société.

Risque = produit d'un aléa + un enjeu



Il existe plusieurs types de risques :

Les risques naturels (inondation, mouvement de terrain...)



Les risques technologiques (industriel, nucléaire, transport de matières dangereuses...)



Les risques météorologiques

Les risques sanitaires (pandémie...)

**Un risque est dit “majeur” :
si sa fréquence est faible et sa gravité
très lourde.**

Pourquoi s'informer sur les risques majeurs ?

L'article L125-2 du Code de l'Environnement précise que « les citoyens ont un droit à l'information sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis et sur les mesures de sauvegarde qui les concernent ».

Conformément à cette réglementation, ce document vous informe sur les risques auxquels la commune de **St Martin de la Brasque** peut être exposée

Il a pour objectif de vous **sensibiliser aux bons réflexes de protection à adopter en cas de catastrophe majeure**, afin que vous deveniez acteur de votre sécurité

A quels risques sommes-nous exposés à St Martin de la brasque ?



Risques répertoriés dans le Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM)
Pour en savoir plus sur ces risques, consulter le DDRM
(en mairie ou sur www.vaucluse.gouv.fr)

Les risques naturels :

- les inondations
- Les feux de forêts
- Sismique
- Retrait gonflement des argiles

Les risques technologiques :

- Transport de Matières Dangereuses : aléa faible

Catastrophes naturelles reconnues :



Les risques météorologiques :
tempête de 1999, fortes pluies du
1^{er} décembre



Les risques sanitaires : pandémie,
canicule...

(Source :www.georisques.gouv.fr)

***L'actualité de ces dernières années a été marquée par ces phénomènes.
Il semble intéressant de rappeler les quelques consignes à suivre pour bien s'en protéger.***

ALERTE DE LA POPULATION

En cas d'évènement majeur, vous serez alertés de la manière suivante selon les besoins / évènements :

Le territoire a été divisé en **quatre secteurs attribués aux élus (eux-mêmes domiciliés dans ces zones)** pour diffuser l'alerte :

- par l'utilisation d'un véhicule avec un dispositif sonore (type klaxon).
- du porte à porte.
- par téléphone si aucune réponse avec le premier procédé.

Un point de rassemblement a été retenu



la salle Polyvalente place Lally Nevière



Risque inondation

L'inondation est la submersion rapide ou lente d'une zone habitée ou non ; elle correspond au débordement des eaux lors d'une crue.

La crue correspond à une augmentation de la hauteur d'eau, sans conduire forcément à une inondation.

2 types d'inondation :

- Les inondations lentes ou de plaine, par débordement d'un cours d'eau ou remontées de la nappe phréatique.
- Les inondations rapides ou torrentielles, consécutives à de violentes averses.



Le risque à St Martin de la Brasque

Le risque inondation sur la commune se décline par le ruissellement péri-urbain qui affecte une zone habitée au Nord-Ouest de la commune.

Le vallat du Riou, cours d'eau temporaire, concerne quelques habitations.

Les mesures de prévention

La prévention passe aussi par les mesures réglementaires prises en matière d'urbanisme.

Le Plan Local d'Urbanisme de la commune intègre le risque inondation dans ses dispositions.

Dans les secteurs identifiés comme inondables, la construction est interdite et les extensions de l'existant sont autorisées sous certaines conditions : implantation stricte de la construction, mise hors d'eau des planchers par création de vide sanitaire d'une hauteur minimale, création de fossés et bassins.

Les moyens de surveillance et d'alerte

Une surveillance permanente des cours d'eau est assurée au niveau national. Toute personne témoin d'un éventuel problème doit prévenir les autorités (mairie, pompiers ou gendarmerie).

Consultable sur : www.vigicrues.gouv.fr

Le maire déclenche alors le Plan Communal de Sauvegarde qui organise les secours et définit les points de rassemblement adaptés au risque.

DES AUJOURD'HUI

- Informez-vous à la mairie sur la situation de votre habitation
- Mettez hors d'atteinte des inondations vos papiers importants, vos objets de valeur, les matières polluantes, toxiques et les produits flottants

A l'arrivée de l'eau

- Fermez portes, fenêtres, soupiraux, aérations, etc.... qui pourraient être atteints par l'eau.
- Coupez compteur EDF, gaz
- Surelevez vos meubles et mettez à l'abri vos denrées périssables.
- Amarrez les cuves et objets flottants de vos caves, sous-sols et jardin

Lorsque l'eau est arrivée

- Montez dans les étages avec : eau, vivres, papiers d'identité, radio à piles, lampe de poche, piles de rechange, vêtements chauds. N'oubliez pas vos médicaments.

APRÈS LA CRUE

- Ne revenez à votre domicile qu'après en avoir eu l'autorisation.
- Aérez, désinfectez et dans la mesure du possible chauffez votre habitation.
- Ne rétablissez l'électricité que sur une installation sèche et vérifiée.
- Assurez-vous en mairie que l'eau est potable.
- Faites l'inventaire de vos dommages et contactez votre compagnie d'assurance pour élaborer votre dossier de déclaration de sinistre.
- Contactez votre Mairie pour une éventuelle reconnaissance de catastrophe naturelle de la commune.



FEU DE FORêt

Les bons réflexes !



Coupez
électricité
et gaz



Fermez la
porte et les
aérations



Montez dans
les étages



Ecoutez la
radio



Ne prenez pas
votre véhicule

Le risque sur la commune

On parle de feu de forêt lorsqu'un feu concerne une surface minimale d'un hectare d'un seul tenant et qu'une partie au moins des étages arbustifs et/ou arborés (parties hautes) est détruite.

Les feux se produisent préférentiellement pendant l'été mais plus d'un tiers ont lieu en dehors de cette période. La sécheresse de la végétation et de l'atmosphère accompagnée d'une faible teneur en eau des sols sont favorables aux incendies.

St Martin de la Brasque compte une superficie boisée privée peu importante.

Toutefois, de nombreux logements situés dans ces zones sont exposés au risque feu de forêt. **Aléa Fort**

Réglementation

L'emploi du feu est interdit à toute période de l'année sauf dérogation conformément à l'arrêté préfectoral n° 2010030-0006 du 30 janvier 2013.

Les **obligations légales de débroussaillement (OLD)** visent à diminuer l'intensité du feu en diminuant la biomasse combustible et à créer une discontinuité du couvert végétal afin de ralentir la progression du feu (article L134-6 du Code forestier). Ces travaux sont à la charge des propriétaires. Le maire assure le contrôle de l'exécution des OLD.

Les Bons Réflexes

AVANT L'EVENEMENT

- débroussailler autour de son habitation
- Nettoyer les gouttières, des feuilles peuvent s'y accumuler

SI VOUS ETES TEMOIN D'UN DEPART

- Informer les pompiers le plus vite possible
- Respirer à travers un linge humide
- Sans vous exposer, attaquer le feu, si possible

UNE MAISON PROTEGEE EST LE MEILLEUR DES ABRIS

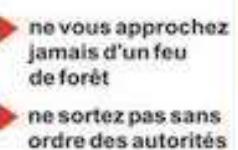
- Fermer et arroser les volets, portes et fenêtres
- Occluter les aérations avec des linge humides
- Fermer le gaz et couper l'électricité

DANS LA NATURE

- s'éloigner du feu et des fumées le plus vite possible
- ne pas sortir de votre voiture

vous êtes dans une zone soumise au RISQUE DE FEU DE FORET
consultez le dossier déposé en mairie

consignes en cas de feu de forêt

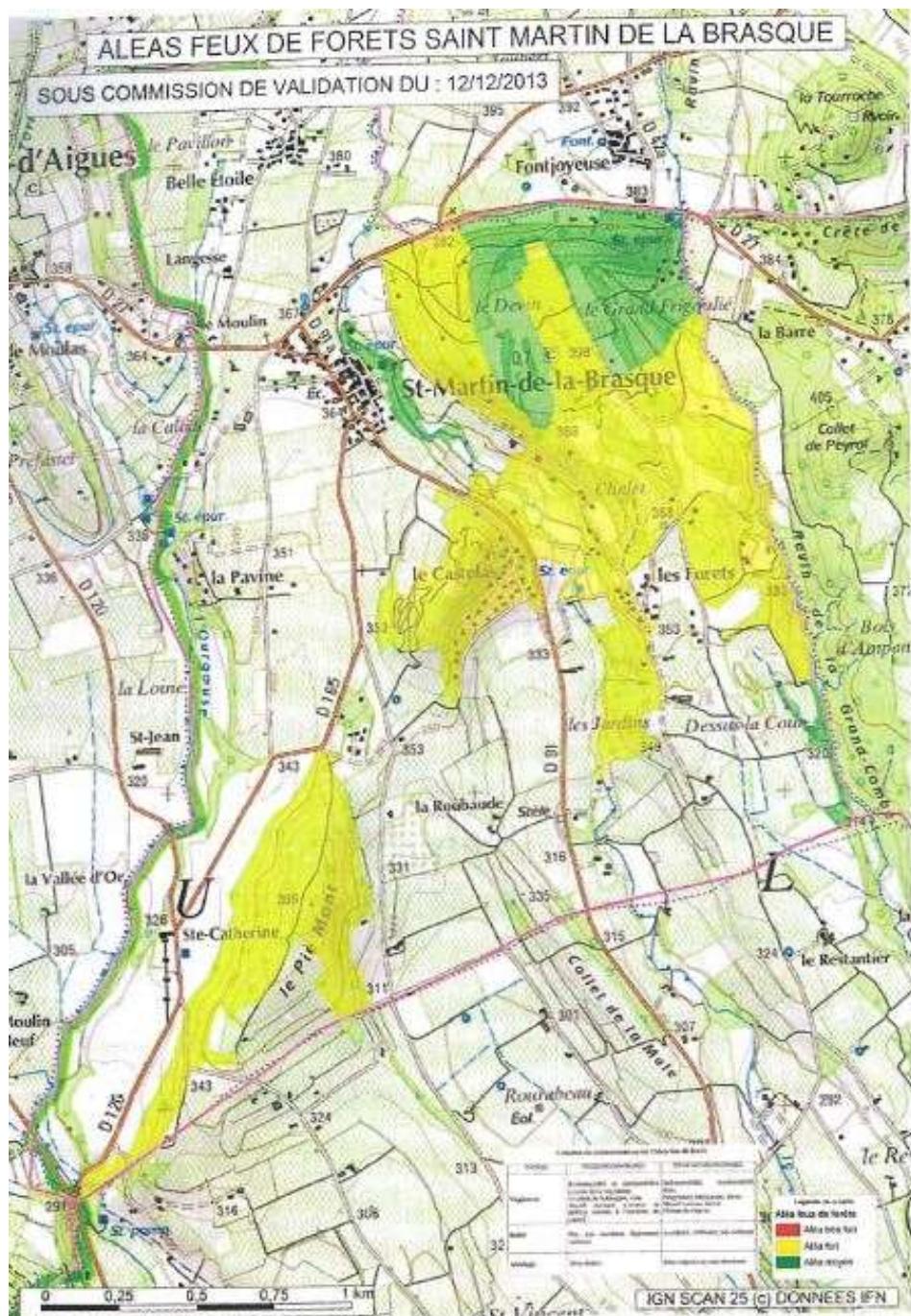
L'INCENDIE APPROCHE	L'INCENDIE EST A VOTRE PORTE	
 ► dégagiez les voies d'accès et les cheminements d'évacuation ► arrosez les abords	 ► rentrez rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche	 ► ne vous approchez jamais d'un feu de forêt
 ► fermez les vannes de gaz et de produits inflammables	 ► fermez volets, portes et fenêtres ► calfeutrez avec des linge mouillés	 ► ne sortez pas sans ordre des autorités

Mesures de gestion du risque

Chaque année pendant l'été, pour protéger les personnes et les biens, la pénétration, la circulation et le stationnement dans les massifs forestiers (Luberon) sont règlementés. Une information quotidienne sur les possibilités d'accès aux massifs forestiers et sur le niveau de danger feu de forêt est assurée en saison estivale via le site de la Préfecture.

La surveillance forestière estivale du massif du Luberon est assurée par des patrouilles terrestres et une surveillance aérienne.

Des aménagements de terrain en matière de défense contre l'incendie sont réalisés : pistes d'accès pompiers, pare-feu, installation de citerne d'eau accessibles aux engins terrestres.



Le risque sismique



Qu'est-ce qu'un séisme ?

Un séisme ou tremblement de terre se traduit en surface par des vibrations du sol.

Il provient de la fracturation des roches en profondeur. Celle-ci est due à l'accumulation d'une grande énergie créant des failles au moment où le seuil de rupture mécanique des roches est atteint.

En surface, les mouvements brusques du sol peuvent présenter des amplitudes de plusieurs décimètres, de fortes accélérations et des durées variant de quelques secondes à quelques minutes.

Les séismes dans le Vaucluse

La chronique historique dégage des axes majeurs : la moyenne Durance, la région de Cavaillon, la plaine du Comtat (axe Bédarrides–Carpentras) et peut-être un quatrième dans l'est du Vaucluse et la région de Sault. Entre 1227 et 1986, on dénombre 52 secousses. Trois d'entre elles ont été fortes (1227, 1763, 1909). Les autres ont provoqué des chutes de blocs en bordure de falaise, des renversements de murailles et des crevasses au sol, générant des phénomènes de panique.

Le séisme de 1909, l'un des plus forts observé en France (magnitude 6), était centré sur Lambesc (Bouches-du-Rhône). Il a été ressenti sur la quasi-totalité du département pour des intensités comprises entre 5,5 et 4,5.

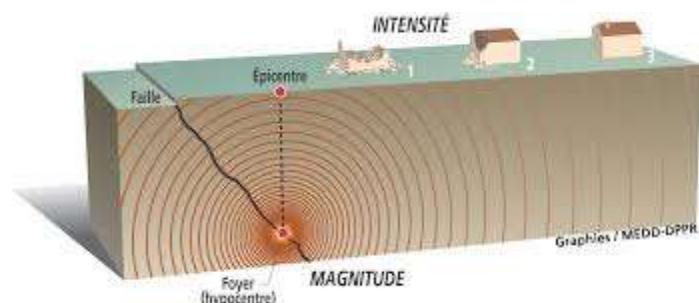
A St Martin de la Brasque le risque a été évalué niveau 4/5

Quelles sont les conséquences ?

Elles sont de trois ordres : humaines, économiques et environnementales.

Les dommages aux bâtiments, aux réseaux d'eau, de gaz, d'électricité, de communication, de transport et l'atteinte aux populations dépendent évidemment de la force du séisme, de la localisation de son épicentre et de sa profondeur. Pour des séismes de faible intensité, la population ressent les secousses sans qu'il y ait de dommages pour les constructions.

Les secousses sismiques peuvent cependant induire des glissements de terrain ou des chutes de blocs et de pierres. Les sols sableux ou limoneux et les remblais peuvent se « liquéfier » et ne plus supporter les éventuels ouvrages ou constructions.



Les bons réflexes.....

AVANT

- Repérez les points de coupure du gaz, eau, électricité
- Fixez les appareils et meubles lourds
- Préparez un plan de regroupement familial

PENDANT

> Restez où vous vous trouvez

- A l'intérieur : mettez-vous près d'un mur, d'une colonne porteuse ou sous des meubles solides. Eloignez-vous des fenêtres.

- A l'extérieur : ne restez pas sous les fils électriques ou ce qui peut s'effondrer (ponts, corniches, toitures....)
 - En voiture : arrêtez-vous et ne descendez pas avant la fin des secousses.
- Ouvrez les portes, vous éviterez ainsi leur blocage
- Protégez-vous la tête avec les bras.
- N'allumez pas de flamme

APRES

- Après la première secousse, méfiez-vous des répliques : il peut y avoir d'autres secousses.
- Ne prenez pas les ascenseurs pour quitter un immeuble.
- Vérifiez l'eau, l'électricité. En cas de fuite, ouvrez les fenêtres et les portes, sauvez-vous et prévenez les autorités.

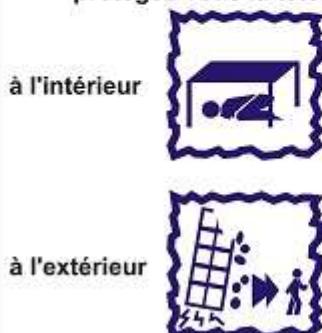
vous êtes dans une zone soumise au RISQUE SISMIQUE

consultez le dossier déposé en mairie

consignes en cas de tremblement de terre

PENDANT

protégez-vous la tête avec les bras



si vous êtes en voiture restez-y

APRES



► fermez le gaz et l'électricité



► ne touchez pas aux fils électriques tombés à terre



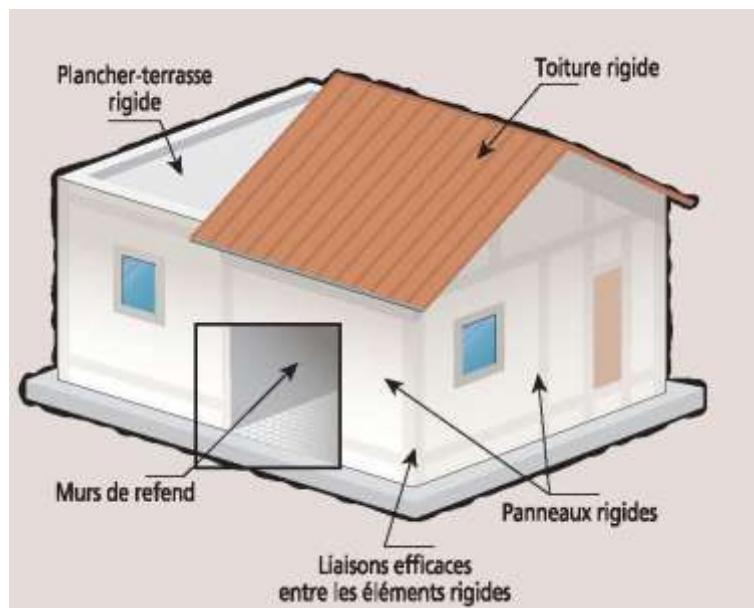
► évacuez les bâtiments et n'y retournez pas
► ne prenez pas l'ascenseur



► écoutez la radio
► respectez les consignes des autorités

rejoignez le lieu de regroupement

© Cyres



Les risques technologiques

Le risque lié au transport de matières dangereuses, appelé TMD, est consécutif à un accident se produisant lors du transport par voie routière, ferrée, aérienne, par voie d'eau ou par canalisation souterraine, de matières dangereuses. Il peut entraîner des conséquences graves pour la population, les biens et l'environnement.

St Martin de la Brasque est concernée par une **canalisation d'éthylène** située en limite est (après le quartier des Furets) et en limite avec la commune de la Tour d'Aigues. **Aléa faible**

DÈS AUJOURD'HUI

- Prenez connaissance des consignes de mise à l'abri.

Si vous êtes témoin :

- **Donnez l'alerte :**
pompiers 18
police 17,
depuis portable 112

- Si des victimes sont à déplorer, ne les déplacez pas, sauf en cas d'incendie.
- Si votre véhicule ou le réservoir prend feu ou dégage un nuage toxique, éloignez-vous de l'accident d'au-moins 300m et mettez-vous à l'abri dans un bâtiment.

PENDANT L'ACCIDENT

Si vous entendez l'alerte

- Rejoignez le bâtiment le plus proche, fermez toutes les ouvertures et entrées d'air, arrêtez les ventilations et climatisation.

- Éloignez-vous des portes et fenêtres, ne fumez pas, ne provoquez pas de flamme ou d'étincelle.

Écoutez la radio

Champagne FM Troyes
97.5

- N'allez pas chercher vos enfants à l'école.
Celle-ci est dotée d'un Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS) face aux risques majeurs, qui prévoit la prise en charge des enfants.
- Ne téléphonez pas
- Lavez-vous les mains en cas d'irritation, et si possible changez de vêtement.
- Ne sortez qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation.

Les bons réflexes !



Enfermez-vous dans un bâtiment



Bouchez toutes les entrées d'air



Ecoutez la radio



Ne téléphonez pas

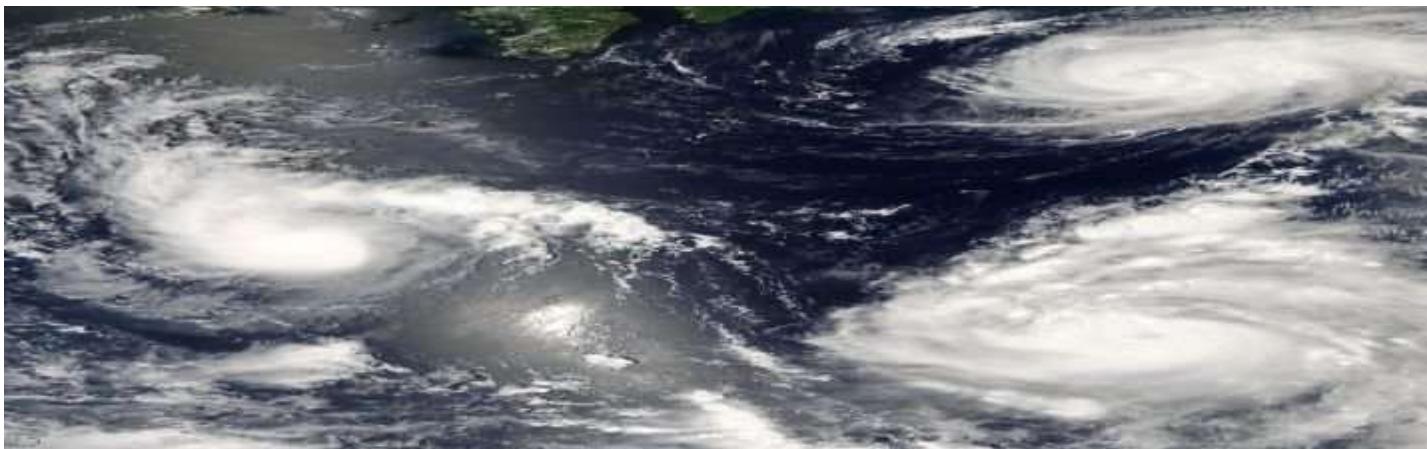


Ni flammes ni cigarettes



N'allez pas chercher vos enfants à l'école

RISQUE TEMPÊTE



Une tempête correspond à l'évolution d'une perturbation atmosphérique où se confrontent deux masses d'air aux caractéristiques bien distinctes (température, humidité...)

Les effets

Vents violents, précipitations intenses... les tempêtes sont souvent à l'origine de dégâts importants.



Les conséquences

Le nombre de victimes peut être important. Le problème est souvent lié à l'imprudence des personnes. Toutefois les tempêtes peuvent être à l'origine de la projection d'objets, entraîner des chutes d'arbres, des inondations, voir même des glissements de terrain.

Le risque à St Martin de la Brasque

Selon Météo France, en moyenne 15 tempêtes affectent la France chaque année, et une tempête sur deux peut être qualifiée de forte (un épisode est qualifié de forte tempête si au moins 20 % des stations départementales enregistrent un vent maximal instantané supérieur à 100 km/h). Comme l'ensemble du territoire métropolitain, la commune est exposée aux tempêtes.



Risque sanitaire : pandémie

Une pandémie est une épidémie présente sur une large zone géographique internationale. Elle touche une partie importante de la population mondiale. Elle fait suite à la circulation d'un nouveau virus contre lequel l'immunité de la population est faible ou nulle.

La nature du risque sanitaire est multiple. Il peut s'agir d'une situation exceptionnelle telle qu'une pandémie ou toucher individuellement des centaines de personnes (exemple la légionellose et aujourd'hui la Covid 19)

Comme l'ensemble du territoire métropolitain, la commune est exposée aux risques de pandémie.

Les modes de transmission

La transmission des virus se fait principalement par voie aérienne, par le biais de la toux, de l'éternuement ou des postillons, mais peut également être transmise par les mains et les objets contaminés.

Les mesures de prévention



Les bons réflexes !



Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique



Porter un masque quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée et partout où cela est obligatoire



Éviter de se toucher le visage



Utiliser les outils numériques (TousAntiCovid)



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans son mouchoir



Respecter une distance d'au moins deux mètres avec les autres



Aérer les pièces 10 minutes, trois fois par jour



Se moucher dans un mouchoir à usage unique puis le jeter



Limiter au maximum ses contacts sociaux (6 maximum)



Saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades



Risque sanitaire : canicule

Une canicule désigne un épisode de températures élevées, de jour comme de nuit, sur une période prolongée.

En France, la période des fortes chaleurs pouvant donner lieu à des canicules s'étend généralement sur les mois de juin, juillet et août.

Les dangers

Une forte chaleur devient dangereuse pour la santé dès qu'elle dure plus de 3 jours.

Les conséquences les plus graves sont la déshydratation (crampes, épuisement, faiblesse...) et le coup de chaleur (agressivité inhabituelle, maux de tête, nausées...).

Les mesures de prévention

Les personnes déjà fragilisées (personnes âgées, atteintes d'une maladie chronique, nourrissons, etc.) sont particulièrement vulnérables. N'hésitez pas à signaler à la mairie toute personnes de votre entourage qui vous semble en difficultés.

Depuis juin 2004, la carte de vigilance de Météo France intègre le risque de canicule.

Elle est consultable depuis le site

www.meteofrance.fr



Les bons réflexes !

Personnes âgées



Buvez régulièrement sans attendre d'avoir soif. Mangez des fruits et des crudités



Evitez de sortir aux heures les + chaudes, mais plutôt le matin ou tard le soir.



Donnez régulièrement des nouvelles à votre entourage.

Parents - enfants



Buvez au moins 1L ½ d'eau par jour. Evitez de consommer de l'alcool.



Evitez les activités sportives intenses.



Prenez régulièrement des nouvelles de vos proches, voisins, et amis âgés et handicapés.



NOTES



NOTES



Les numéros utiles

Mairie de Saint Martin de la Brasque	04,90,77,61,02 mairiestmartin3@orange.fr
Préfecture du Vaucluse - Avignon prefecture@vaucluse.gouv.fr	04 88 17 84 84 Site internet : www.vaucluse.gouv.fr
Direction Départementale des Territoires ddt@vaucluse.gouv.fr	04 88 17 85 00
Pompiers	18 ou (par portable : 112)
Police / Gendarmerie	17
SAMU	15
Conseil Départemental Centre routier	04 90 68 89 04
Météo France	0 899 71 02 10 Site internet : www.meteofrance.fr
Vigicrues	Site internet : www.vigicrues.gouv.fr
Géorisques	Site internet : www.georisques.gouv.fr

Écoutez les informations :

France Bleue Vaucluse 100.4
France Bleue Provence 103.6
France Info 105.2
France Inter 87.6
France 2 et France 3

Plus d'informations sur
www.vaucluse.gouv.fr